



Communiqué du 18 novembre 2006

Et si l'éolien industriel n'était qu'une fragile bulle financière ?

Alors qu'EDF Energies Nouvelles s'apprête à entrer en bourse, les investisseurs ont-ils pris conscience que l'éolien industriel n'est sans doute qu'une bulle financière prête à éclater au regard des précaires fondements de cette énergie renouvelable qui a curieusement tant le vent en poupe en ce moment ?

Historiquement, l'éolien industriel doit son essor à une volonté farouche de certains pays comme l'Allemagne ou le Danemark de s'affranchir de l'électronucléaire alors que le réchauffement climatique n'était qu'une préoccupation extrêmement confidentielle. L'éolien industriel n'étant jamais parvenu à éradiquer la moindre centrale nucléaire, les industriels de cette filière ont trouvé un relais de croissance avec la récente nécessité de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre : Mais ne serait-ce pas là que pure stratégie marketing ?

Où est la légitimité technologique de l'éolien industriel pour lutter contre le réchauffement climatique ?

L'Allemagne, plus grand parc éolien mondial, et le Danemark, mix électrique intégrant la plus grande part d'éolien au monde, sont parmi les pays dont la production électrique génèrent le plus de CO₂ par habitant : La production électrique faible et intermittente de leurs éoliennes est nécessairement relayée par des centrales thermiques brûlant d'énormes quantités de combustibles fossiles.

Pour la France, de simples règles de trois démontrent facilement que le développement massif de l'éolien industriel ne procurerait aucune baisse notable des émissions de CO₂ du pays :

- La production électrique française génère 5,6% du CO₂ de la France (*source CITEPA*),
- Les besoins électriques nationaux prévus en 2010 seraient d'environ 500 TWh (*source RTE*),
- Le projet français de 13500 MW éoliens d'ici 2010 produirait 27 TWh, soit 5,4% des besoins nationaux (*calculé avec le taux de charge de 22% relevé sur les meilleurs parcs éoliens français existants*),
- En conséquence, en 2010 un parc éolien de 13500 MW éviterait au mieux 0,3% des émissions totales de CO₂ de la France (5,4% de 5,6%), si miraculeusement à chaque bourrasque l'éolien remplaçait à coup sûr le thermique plutôt que l'hydraulique qui est le moyen privilégié de régulation.

On peut légitimement se demander ce qu'il adviendra de l'éolien industriel lorsque d'autres technologies réellement efficaces pour diminuer les émissions de CO₂ seront à financer. En effet, force est de constater que l'éolien industriel est toujours en phase de R&D et qu'il n'y a pas l'ombre d'un indice permettant de prédire si elle sera beaucoup plus efficace un jour. Pour s'en convaincre il suffit de lire le rapport "*Bilan & prospective de la filière éolienne française*" (*source ADEME février 2006*), et de se rappeler du black-out partiel de l'Europe du 05 novembre 2006 où, comme l'a indiqué le ministre délégué à l'industrie François Loos, les éoliennes allemandes sont fortement soupçonnées d'être en partie responsables.

Tout ceci fût déjà fort bien identifié et résumé en 2003 à l'issue du débat national sur les énergies : "*S'il en est ainsi, l'éolien perd sa double étiquette d'énergie « propre » et « renouvelable ». Elle n'est plus vraiment propre puisque co-émettrice de gaz à effet de serre; elle n'est plus renouvelable puisque co-consommatrice de combustibles fossiles, en l'occurrence de gaz*" (*source Rapport des Sages remis en 2003 à Nicole Fontaine, ministre déléguée à l'industrie*).

Combien de temps avant un rejet par les populations ?

Les parcs éoliens se multiplient en France sans qu'aucune véritable étude sérieuse et impartiale sur les nuisances sonores n'ait été entreprise. Pourtant en 2006 un rapport de l'Académie Nationale de Médecine l'a fortement préconisée, pendant que la thèse de mathématiques et sciences physiques "*The sound of high winds*" de Fritz Van-Den-Berg démontrait scientifiquement qu'en raison des variations de l'atmosphère ces nuisances sonores sont souvent plus intenses la nuit que le jour et ce à plusieurs kilomètres des éoliennes.

D'autre part, les éoliennes industrielles ne produisant à leur puissance nominale que pendant environ 2 mois ½ par an, il en faut donc énormément pour obtenir des quantités d'électricité qui sortent de l'anecdote. Mais alors l'encombrement phénoménal de ces machines entraîne une dénaturation massive des paysages à tel point que les populations en font une overdose. C'est le cas au Danemark où seulement 6 éoliennes ont pu être érigées cette année (*source The Scotsman 1^{er} novembre 2006*).



Qu'elle est la pérennité d'un marché artificiel totalement déconnecté des réalités techniques, sociales et environnementales ?

Comme l'a dénoncé à plusieurs reprises la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), le nouveau Programme Pluriannuel des Investissements de production d'électricité française (PPI 2006) assure pendant 15 ans aux opérateurs éoliens de réaliser d'incroyables bénéfices de 20 à 40% après impôts comparés aux faibles bénéfices environnementaux attendus (*source JO 27 juillet 2006*).

Ceci n'est rendu possible que par 2 artifices lourdement payés par le consommateur et le contribuable :

- Rendre l'éolien industriel fictivement rentable en obligeant EDF à racheter l'électricité éolienne bien au-dessus de son prix de revient habituel. Ainsi, pour équilibrer ses comptes, EDF est autorisé depuis plusieurs années à facturer la taxe CSPE aux consommateurs finaux (*voir une banale facture d'électricité*).
- Faire accepter les éoliennes industrielles sur les territoires en faisant miroiter la perception d'une Taxe Professionnelle aux communes d'accueil. Et en effet, les opérateurs versent aux communes, une Taxe Professionnelle, mais dont ils se font rembourser environ les 2/3 par l'Etat, donc par les contribuables (*source ADEME - Vade-mecum à l'attention des élus et des associations*).

Mais ce que les lois font, c'est bien connu, elles peuvent tout aussi bien le défaire. C'est la mésaventure qu'ont vécus cette année les investisseurs aux Pays-Bas où les pouvoirs publics ont cessé tout système d'aides financières aux éoliennes industrielles. Ramenés dans des conditions normales de marché, les projets en cours sont gelés ou abandonnés les uns après les autres (*source Les Echos 22 août 2006*).

En France, où la dette publique ne parvient toujours pas à décroître, une telle décision politique n'est pas à exclure si l'on considère que pour économiser piteusement 0,3% de CO₂ avec l'éolien industriel, le coût pour la collectivité serait de 1 à 2,5 milliards d'€/an (*source CRE - JO 27 juillet 2006*). A titre de comparaison, le même résultat serait obtenu pratiquement sans coûts pour la collectivité en utilisant les biocarburants ou le ferroutage pour seulement 1,5% des transports routiers.

Quoi d'autre ?

Dans ces conditions, ne serait-il pas plus sage et efficace d'investir plutôt dans la recherche et le déploiement de vraies solutions technologiques d'économies d'énergies ? Cette voie, en plus de préserver du réchauffement climatique, a le mérite de créer de nouvelles activités et donc de nouveaux emplois dans notre pays.



The Economist

Couverture 18 novembre 2006

(Les rêves verts : Le boom risqué du business des énergies propres)